

AFFAIRE N° 10

ETAT de frais pour parvenir à la PURGE des HYPOTHEQUES  
LEGALES d'un TERRAIN appartenant aux Mineurs LELIEVRE.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 9 Février 1955

*Approuvé  
P. Denis le 10 Mai 1955  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Chateaufort*

Mesdames,

Messieurs,

Me Dominique SAUGER a déposé un état de frais à la requête de la Commune de Saint-Denis, pour parvenir à la purge des hypothèques légales d'un terrain sis à la Montagne (Saint-Denis) appartenant aux Mineurs LELIEVRE.

Cet état qui s'élève à la somme de 19.071,80 a été taxé par le Tribunal de Saint-Denis, le 3 Février 1955.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le paiement de ces frais qui seront ordonnancés sur les crédits du chapitre XXXIV, article 1 du budget primitif de 1955./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité. Vu et soussigné à l'approbation  
de M. le Préfet  
P. Denis le 10 Mai 1955  
P. le Secrétaire Général  
P. le Chef de Division Adjoint  
Signé: J. Lambert